

**PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE**

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE CLEVELAND

Procès-verbal de la séance extrait du livre des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité du Canton de Cleveland, tenue le lundi 8 avril 2024 à 19h30, à laquelle sont présents :

- ❖ Monsieur Daniel Braün
- ❖ Monsieur Fernand Leclerc
- ❖ Monsieur Francis Malenfant
- ❖ Madame Audrey Mailhot

Formant quorum des membres du conseil municipal, sous la présidence de monsieur le maire Herman Herbers.

Monsieur Martin Lessard, directeur général et greffier-trésorier, ainsi que Francesca Lebrasseur, greffière adjointe, sont également présents.

Madame Sylvie Giroux et Monsieur Charles Brochu sont absents et leur absence a été motivée.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-04-01**

Adoption de l'ordre du jour tel que modifié avec dispense de lecture

---

La séance est déclarée ouverte à 19h30.

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Daniel Braün

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que modifié.

**Ordre du jour**

1. **Bienvenue par Monsieur le Maire**
2. **Prise des présences**
3. **Constatation du quorum par Monsieur le Maire qui déclare la séance régulièrement tenue**
4. **Adoption de l'ordre du jour avec dispense de lecture**
5. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 4 mars 2024 avec dispense de lecture**
6. **Correspondance**
7. **Finances**
  - 7.1 Acceptation des comptes à payer
  - 7.2 Acceptation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport
  - 7.3 Acceptation des salaires, DAS et des frais de déplacement
8. **Administration et affaires courantes**
  - 8.1 Inscription pour Monsieur Martin Lessard comme membre auprès de l'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ)
  - 8.2 Résolution modifiant le titre d'emploi de Mme Francesca Lebrasseur

- 8.3 Résolution attribuant une compensation financière pour l'accomplissement temporaire des tâches de Trésorière-adjointe
- 8.4 Service de sécurité incendie de la région de Richmond (SSIRR) – Acceptation du rapport financier au 31 décembre 2023
- 8.5 Avis de motion et dépôt de projet de règlement : Règlement No 608 – Règlement modifiant le Règlement numéro 581 intitulé constitution d'un comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 8.6 Appui à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) - Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique
- 8.7 Acceptation de la soumission de Construction Leclair – Parc Lamoureux
- 8.8 Appui à la Municipalité de Val-Alain – Retrait des places subventionnées en garderie pour le CPE Allée d'étoiles
- 8.9 Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF) – Adhésion 2024-2025
- 8.10 Conseil Sport Loisir de l'Estrie (CSLE) – Adhésion 2024-2025
- 8.11 ~~Conseil Sport Loisir de l'Estrie (CSLE) – Dépôt d'une demande de financement au Programme de relance en loisir et en sport de l'Estrie (RETIRÉ)~~

## 9. Développement local et régional

### 10. Urbanisme

- 10.1 Dépôt du second projet de règlement : Règlement No 607 – Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 446 visant à modifier les normes relatives aux conteneurs utilisés comme bâtiments accessoires et à l'orientation des façades de bâtiment
- 10.2 Appui à la demande de M. André Roy et Mme Guylaine Coutu pour l'inclusion d'une partie du lot 5 535 697 aux îlots déstructurés auprès de la MRC du Val-Saint-François

### 11. Voirie

### 12. Rapport des activités du Maire

### 13. Varia

### 14. Période de questions du public

### 15. Levée de la séance

## RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-04-02

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 4 mars 2024 avec dispense de lecture

---

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Fernand Leclerc

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2024 soit adopté tel que présenté.

## CORRESPONDANCE

---

La correspondance a été déposée à la table du conseil et les suivis demandés par les membres du conseil seront effectués et déposés aux archives après épuration.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-04-03**Acceptation des comptes à payer

---

Il est,

**PROPOSÉ** par Madame Audrey Mailhot**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** la municipalité du Canton de Cleveland accepte les comptes à payer au montant de 38 484,52 \$ tel que présenté aux membres du conseil.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-04-04**Acceptation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport

---

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Francis Malenfant**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** la municipalité du Canton de Cleveland accepte les dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport pour un montant de 204 948,61 \$ auquel s'ajoute le total des chèques émis pour un montant de 1875,00 \$, le tout tel que présenté aux membres du conseil.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-04-05**Acceptation des salaires, DAS et des frais de déplacement

---

Il est,

**PROPOSÉ** par Madame Audrey Mailhot**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** la municipalité du Canton de Cleveland accepte les salaires, DAS et des frais de déplacement au montant de 30 \$ tel que présenté aux membres du conseil.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-04-06**Inscription pour Monsieur Martin Lessard comme membre auprès de l'Ordre des urbanistes du Québec

---

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Daniel Braün**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** la municipalité du Canton de Cleveland autorise le paiement de la cotisation annuelle 2024 de Monsieur Martin Lessard auprès de l'Ordre professionnel des urbanistes du Québec (OUQ) de 667 \$ plus les taxes applicables.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-04-07**Résolution modifiant le titre d'emploi de Mme Francesca Lebrasseur

---

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Francesca Lebrasseur travaille pour la Municipalité du Canton de Cleveland depuis juin 2021 ;

**CONSIDÉRANT QUE** son titre actuel est « *Réceptionniste / adjointe au greffe* » ;

**CONSIDÉRANT QUE** les tâches de Mme Francesca Lebrasseur ont évolué naturellement au cours des 2 dernières années ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland souhaite attribuer à Mme Francesca Lebrasseur un titre qui reflète ses véritables fonctions au sein de l'administration municipale ;

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Francesca Lebrasseur agit la plupart du temps comme adjointe à la direction et greffière-adjointe au directeur général ;

Il est,

**PROPOSÉ** par Madame Audrey Mailhot

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** le conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland attribue à Mme Francesca Lebrasseur le titre de « *Adjointe à la direction et greffière-adjointe* ».

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-04-08**

Résolution attribuant une compensation financière pour l'accomplissement temporaire des tâches de Trésorière-adjointe

---

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Francesca Lebrasseur a accompli temporairement les tâches de Trésorière-adjointe en surplus de ses tâches habituelles pour une période d'environ 3 mois ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland désire attribuer à Mme Francesca Lebrasseur une compensation financière compte tenu des responsabilités supplémentaires qui ont été prises en charge ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité administratif de la Municipalité du Canton de Cleveland d'accorder un montant compensatoire de 2 000 \$ ;

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Fernand Leclerc

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** le directeur général soit et est autorisé à procéder au versement d'une somme de 2 000 \$ à Mme Francesca Lebrasseur pour les services rendus au cours des 3 mois durant lesquels elle a occupé le rôle de Trésorière-adjointe en surplus de ses tâches habituelles.

**QUE** les fonds nécessaires pour la réalisation de la présente résolution soient pris au poste budgétaire : 02-130-00-141 « *Rémunération – Gest. Financ. & Administr.* ».

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-04-09**

Service de sécurité incendie de la région de Richmond (SSIRR) –  
Acceptation du rapport financier au 31 décembre 2023

---

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland est membre de la Régie du Service de sécurité incendie de la région de Richmond (SSIRR) ;

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Daniel Braün

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland accepte le rapport financier au 31 décembre 2023 du SSIRR, le tout tel que présenté par le directeur général.

**QUE** le directeur général de la Municipalité, M. Martin Lessard, soit et est autorisé à signer tout document relatif au dossier.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-04-10**

Avis de motion et dépôt de projet de règlement : Règlement No 608 – Règlement modifiant le Règlement numéro 581 intitulé constitution d'un comité consultatif d'urbanisme (CCU)

---

Monsieur Fernand Leclerc, conseiller

**DONNE** avis de motion avec demande de dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement numéro 608 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement numéro 581 intitulé constitution d'un comité consultatif d'urbanisme (CCU)* sera adopté.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), **le projet de règlement No 608 – Règlement modifiant le Règlement numéro 581 intitulé constitution d'un comité consultatif d'urbanisme (CCU) est déposé.**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-04-11**

Appui à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) –  
Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique

---

**ATTENDU QUE** le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement ;

**ATTENDU QUE,** selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance ;

**ATTENDU QUE,** selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement ;

**ATTENDU QUE,** selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale existante atteint environ 170 milliards de dollars ;

**ATTENDU QUE** l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus ;

**ATTENDU QUE,** ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique ;

**ATTENDU QUE** les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026 ;

**ATTENDU QUE** le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.) ;

**PAR CONSÉQUENT,**

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Daniel Braün

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure.

**QUE** le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds

d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes.

**QUE** le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités.

**QUE** le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un «cadre de croissance municipale» modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

**QUE** copie de cette résolution soit transmise au ministre à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, soit M. Alain Rayes et M. André Bachand, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-04-12**

Acceptation de la soumission de Construction Leclair – Parc Lamoureux

---

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland souhaite procéder à l'aménagement d'un mur séparateur dans le « chalet » du Parc Lamoureux afin de séparer les toilettes de la section cantine et ainsi permettre l'accès aux toilettes en tout temps aux usagers du parc ;

**CONSIDÉRANT** la soumission reçue de Construction Leclair au montant de 5 564,00 \$ plus les taxes applicables pour l'aménagement d'un mur séparateur et l'installation d'une porte d'accès ;

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Francis Malenfant

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**D'AUTORISER** le directeur général, Martin Lessard, à accepter la soumission de Construction Leclair au montant de 5 564,00 \$ plus les taxes applicables.

**QUE** les crédits nécessaires aux fins de la présente résolution soient pris au poste budgétaire : 02-701-50-522 « *Entretien bâtiment et terrain de jeu* ».

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-04-13**

Appui à la Municipalité de Val-Alain – Retrait des places subventionnées en garderie pour le CPE Allée d'étoiles

---

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Val-Alain a créé un organisme à but non lucratif, le Centre de la petite enfance Allée d'étoiles afin de réaliser une demande de places au ministère de la Famille et cette demande s'est effectuée de concert avec le CPE L'Envol, porteur du projet ;

**ATTENDU QUE** 29 places ont été confirmées par le ministère de la Famille en août 2021 ;

**ATTENDU QU'** en 2022, le CPE Allée d'étoiles a fusionné avec le CPE L'Envol afin de faciliter la progression du dossier et que depuis ce temps, s'en est suivi d'échanges de courriels, de rencontres, de visualisation de plans et de mises à pied du chargé de projet ainsi que de l'architecte, par la directrice générale du CPE L'Envol, madame Lyne Samson ;

**ATTENDU QUE** le 25 janvier 2024, le CPE L'Envol faisait parvenir par courriel à la Municipalité de Val-Alain les plans préliminaires du futur CPE en mentionnant qu'une rencontre virtuelle sera planifiée le 6 mars prochain ;

**ATTENDU QUE** le 13 février 2024, la Municipalité de Val-Alain apprenait de la directrice générale du CPE L'Envol que le projet du CPE Allée d'étoiles risquait d'être abandonné ;

**ATTENDU QUE** le 16 février 2024, le maire de Val-Alain rencontrait la députée de Lotbinière-Frontenac afin d'obtenir des explications et que cette dernière lui a annoncé l'orientation soudaine du ministère de la Famille de retirer les places obtenues en 2021 en raison d'un dépassement de coût de l'ordre de plus de 800 000 \$ ;

**ATTENDU QUE** sur les 29 places accordées à Val-Alain, 13 demeureront toujours dans la MRC de Lotbinière et que 16 places retourneront directement au ministère de la Famille ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Val-Alain a tenu une conférence presse, le 19 février 2024, dénonçant la décision du ministère de la Famille et voulant obtenir la ventilation des dépassements de coût. Cet événement a réuni près d'une centaine de citoyens ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Val-Alain a accordé des entrevues auprès de divers médias écrits et

- radiophoniques afin de faire bouger les choses ;
- ATTENDU QUE** la Municipalité de Val-Alain a fait parvenir une lettre à la directrice générale du CPE L'Envol et la ministre de la Famille, madame Suzanne Roy, le 20 février 2024 afin d'obtenir des réponses précises et claires sur l'abandon du projet de la Municipalité de Val-Alain ;
- ATTENDU QU'** il n'y a eu jusqu'à maintenant aucun retour de ces deux intervenantes;
- ATTENDU QUE** le maire suppléant, monsieur Matthieu Giroux, s'est entretenu avec la députée de Lotbinière-Frontenac, madame Isabelle Lecours, sans toutefois permettre de fixer une rencontre avec le ministère de la Famille ;
- ATTENDU QU'** il n'y a eu aucune discussion avec la Municipalité de Val-Alain afin de trouver une solution alternative à une construction neuve ;
- ATTENDU QUE** la ministre de la Famille a pourtant annoncé le 15 février 2024 le développement de 1 997 nouvelles places subventionnées en services de garde éducatifs ;
- ATTENDU QUE** ces nouvelles places sont considérées comme étant stagnantes dans le développement de certains projets de CPE et qu'elles ont été reprises au détriment des milieux qui sont souvent dévitalisés ;
- ATTENDU QUE** la Municipalité de Val-Alain désire toujours obtenir des réponses dans son dossier et considère que cette situation touche assurément d'autres communautés ;
- ATTENDU QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland est également d'avis que l'abandon d'un tel projet représente des enjeux économiques et sociaux pour les municipalités et les villes du Québec ;

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Daniel Braün

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland appuie les démarches de la Municipalité de Val-Alain en demandant au gouvernement provincial de respecter son engagement et transmet un exemplaire de la présente résolution :

- à la direction générale de la Municipalité de Val-Alain;
- à la députée de la Lotbinière-Frontenac, madame Isabelle Lecours;
- à la ministre de la Famille, madame Suzanne Roy;
- au ministre responsable de Chaudière-Appalaches, monsieur Bernard Drainville;
- au Premier ministre du Québec, monsieur François Legault;
- au chef du Parti libéral du Québec, monsieur Marc Tanguay;

- aux porte-paroles de Québec Solidaire, monsieur Gabriel Nadeau-Dubois et madame Émilise Lessard-Therrien;
- au chef du Parti québécois, monsieur Paul St-Pierre Plamondon.

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-04-14**

Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF) – Adhésion 2024-2025

---

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF) est un organisme de concertation regroupant les usagers de l'eau de l'ensemble du territoire du bassin versant de la rivière Saint-François ;

**CONSIDÉRANT QUE** le mandat du COGESAF est d'assurer la coordination, l'élaboration et la mise à jour d'un plan directeur de l'eau (PDE) pour la zone de gestion intégrée de l'eau Saint-François et d'en promouvoir et suivre sa mise en œuvre ;

Il est,

**PROPOSÉ** par Madame Audrey Mailhot

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland adhère au COGESAF pour l'année 2024-2025 au coût de 75 \$.

**DE MANDATER** M. Herman Herbers comme délégué de la Municipalité du Canton de Cleveland.

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-04-15**

Conseil Sport Loisir de l'Estrie (CSLE) – Adhésion 2024-2025

---

**CONSIDÉRANT QUE** la mission du Conseil Sport Loisir de l'Estrie (CSLE) est de contribuer au développement du loisir, du sport et du plein air en Estrie ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme offre de multiples opportunités de soutien et d'accompagnement avec des conseils, du financement, des services et des collaborations dont la municipalité peut bénéficier comme le programme « En Estrie, ça bouge! » ;

Il est,

**PROPOSÉ** par Madame Audrey Mailhot

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland adhère à la campagne d'adhésion pour l'année 2024-2025 du Conseil Sport Loisir de l'Estrie (CSLE) au coût de 100 \$.

**DE MANDATER** M. Francis Malenfant comme délégué de la Municipalité du Canton de Cleveland pour participer à l'assemblée générale annuelle, qui aura lieu le 6 juin 2024 à 19h, au Baobab Café de quartier à Sherbrooke.

**DE MANDATER** M. Herman Herbers comme délégué substitut de la Municipalité du Canton de Cleveland.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-04-16**

Dépôt du second projet de règlement : Règlement No 607 –  
Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 446 visant à modifier les normes relatives aux conteneurs utilisés comme bâtiments accessoires et à l'orientation des façades de bâtiment

---

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité du Canton de Cleveland a adopté un règlement régissant le zonage sur son territoire ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement ;

**CONSIDÉRANT QUE** les dispositions concernées par le présent projet de règlement restreignent les initiatives de certains citoyens ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal trouve pertinent de procéder à la modification de son règlement de zonage no. 446 afin d'y apporter certains ajustements ;

**CONSIDÉRANT QUE** la modification proposée est conforme aux objectifs du plan d'urbanisme ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme a été consulté et appui les modifications demandées ;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la séance ordinaire du 4 mars 2024, un avis de motion du Règlement numéro 607 a été dûment donné par le conseiller monsieur Fernand Leclerc et le premier projet de Règlement déposé ;

**CONSIDÉRANT QU'** une assemblée de consultation a été tenue le 8 avril 2024 dernier sur le premier projet de Règlement numéro 607 ;

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Fernand Leclerc

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**D'ADOPTER** le second projet de Règlement numéro 607 amendant le Règlement de zonage numéro 446 visant à modifier les dispositions sur les conteneurs utilisés comme bâtiments accessoires et la définition de façade de bâtiment avec dispense de lecture.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-04-17**

Appui à la demande de M. André Roy et Mme Guylaine Coutu pour l'inclusion d'une partie du lot 5 535 697 aux îlots déstructurés auprès de la MRC du Val-Saint-François

---

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires du lot 5 535 697, situé au 60 Route 143, souhaitent construire une 2<sup>e</sup> résidence sur leur terrain ;

- CONSIDÉRANT QUE** la propriété existante est située à l'intérieur de la zone ID7 (îlot déstructuré) ;
- CONSIDÉRANT QUE** l'emplacement projeté de la future propriété est dans la zone AF19 ;
- CONSIDÉRANT QUE** cette demande contrevient au règlement de zonage numéro 446 en vigueur sur le territoire de la municipalité étant donné que le terrain visé ne fait pas l'objet de droits acquis (note 1 de l'article 7.6 intitulé Renvois) et ne répond pas aux critères de la note 6 de l'article 7.6 intitulé Renvois ;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland souhaite appuyer monsieur Roy et madame Coutu dans leurs démarches en demandant à la MRC du Val-St-François de traiter la demande lors d'une réévaluation de l'article 59 ;
- CONSIDÉRANT QUE** le terrain de monsieur Roy et madame Coutu pourrait être morcelé et une résidence pourrait être ajoutée si la totalité du terrain était dans la zone ID7 (îlot déstructuré);

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Daniel Braün

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- D'APPUYER** la demande d'autorisation déposée à la MRC du Val-Saint-François afin de traiter la demande du lot 5 535 697 dans l'éventualité d'une nouvelle demande ou d'une réévaluation de l'article 59.

#### **RAPPORT DES ACTIVITÉS DU MAIRE**

---

Monsieur le Maire Herman Herbers fait mention au conseil municipal des activités qui se sont produites depuis son dernier rapport d'activités.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC – 19h46 à 20h22**

---

Les citoyens pouvaient soumettre leur question par courriel avant 19 heures le 8 avril 2024.

Aucune question n'a été reçue par courriel.

Les questions des citoyens présents ont été entendues et répondues par les membres du conseil.

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-04-18**

Levée de la séance

---

L'ordre du jour étant épuisé;

Il est,

**PROPOSÉ** par Madame Audrey Mailhot

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- QUE** la séance soit levée à 20h23.

**DISPONIBILITÉ DE FONDS**

---

La Municipalité du Canton de Cleveland a adopté un règlement no 553 sur le contrôle et le suivi budgétaire et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses, lors de la séance du Conseil municipal du 6 août 2018, le tout en conformité avec les articles 165.1, 176.4, 960.1 et 961 du *Code municipal*.

L'autorisation des dépenses projetées faisant l'objet des présentes est donc issue dudit règlement et du suivi et contrôle édicté et qui sera réalisé par le Comité des finances de la municipalité, le tout en conformité avec la loi.

**APPROBATION DES RÉSOLUTIONS**

---

« Je, Herman Herbers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

À Canton de Cleveland, ce 9<sup>e</sup> jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt-quatre.

---

Herman Herbers, Maire

---

Martin Lessard, Greffier-trésorier